

MEILLEURE COPIE

Examen professionnel par promotion interne
ANIMATEUR·RICE PRINCIPAL·E DE 2^E CLASSE TERRITORIAL·E
Session 2016
ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS

Mairie d'Animville
Service Animation

le 22 septembre 2016

Rapport à l'attention de :
Monsieur l'Adjoint au Maire chargé de la Jeunesse,
de la Culture et de la Vie Associative

Objet :
Rapport sur les pratiques « hors les murs »
et démarche opérationnelle

Suite à un diagnostic des offres de la collectivité dédiées aux 3-25 ans (accueils de loisirs, maison de jeunes, médiathèque et musée de photographie), il en ressort une faible fréquentation de ce public, laissant à penser qu'un grand nombre d'entre eux, n'est plus ou peu intéressé par la pratique d'activités au sein de ces structures d'animation jeunes traditionnelles.

Afin de répondre à cette problématique sociétale sur ce territoire, je soumet à votre connaissance, une étude explicative du dispositif appelé animations et pratiques « hors-les-murs » [Ⓐ], et vous propose une méthodologie opérationnelle à destination des structures existantes de la ville d'Animville afin de redynamiser la fréquentation du public 3-25 ans [Ⓑ].

Ⓐ Animations et pratiques « hors-les-murs »

1) Définition

Ce type de dispositif est plus communément appelé Animation de Rue. Il regroupe toutes les initiatives socioculturelles, sportives et de médiation permettant de toucher directement un public ciblé ayant déserté les structures conventionnelles (accueils de loisirs, accueils périscolaires, centres sociaux, espaces culturelles et sportifs, structures associatives...).

③ Modalité d'intervention et objectif

Le public visé par les pratiques « hors les murs » est donc présent au cœur de la cité, dans la rue. Les personnels des structures traditionnelles susvisées, se doivent d'aller à la rencontre de ce public majoritairement pré-ados et adolescents.

Ce contact s'inscrit sur le long terme favorisant l'attention, l'adhésion et l'implication des personnes rencontrées.

L'objectif général de cette démarche est de transmettre des valeurs développant le lien social, la découverte de son environnement et de proposer un cadre structurant au sein d'activités structurées.

④ Domaines d'intervention

ⓐ La culture (L'Art)

Le Centre Pompidou de Paris, est un exemple remarquable d'animation et de pratique « hors des murs ».

Cette « institution culturelle » a su « aller » à la rencontre du public par la délocalisation de certaines de ces collections en Province (par le Centre Pompidou mobile) et par l'opération « Un jour, une œuvre » où les œuvres sont exposées dans des lieux peu habituels (centres commerciaux, lycée...).

D'autres musées nationaux ont également mené de nombreuses actions « hors-des-murs », comme le Louvre et le musée du Quai Branly, au sein d'hôpitaux, de maisons d'arrêts et d'écoles maternelles.

Ces opérations montrent que la culture est accessible pour tous.

ⓑ Le numérique

À l'initiative d'un partenariat Région, Inter Communautés et Communes au sein du « Pays Sud Charente », il a été mis à disposition de la population un espace numérique à l'intérieur d'un collège, accessible à tout moment. Les personnes qui le désirent, peuvent s'initier aux outils numériques. Ce dispositif ayant été une réelle réussite, un espace numérique mobile a été créé afin d'élargir la zone d'interventions et d'offrir à un maximum de personnes, notamment dans les zones rurales, un accès aux nouvelles technologies. Cette structure mobile (Bus) peut stationner sur les places de villages, près d'équipements existants (Mairie, école, administration) selon les besoins et les attentes des populations. Des animations sont également proposées aux scolaires sur des projets ciblés et hors temps scolaire dans les accueils de loisirs du territoire Pays Sud Charente.

ⓒ Le livre

Le livre est probablement le premier vecteur culturel à avoir franchi les murs de son « institution ».

En effet, dès 1968, dans les banlieues populaires de Paris, on le retrouve dans les quartiers autour d'événements culturels où se retrouvent enfants et parents pour lire et échanger.

Ce lieu permet à certains de lire, d'échanger et à d'autres de donner du savoir et d'écouter.

Cette étude explicative démontre l'intérêt et la richesse d'une mise en place cohérente et structurée d'animation « hors-des-murs » au sein de nos différentes structures municipales précédemment identifiées.

ⓑ Méthodologie opérationnelle

1) Élaboration d'un projet interne par structure

Il faut tout d'abord effectuer un diagnostic de chaque structure, qui suivra la démarche ci-dessous

- 1 – Historique de la structure et du quartier d'implantation
- 2 – Problématiques sociales et ressentis des habitants
- 3 – Identifier un référent Animation « Hors-des-Murs »

Chaque structure ayant recueilli ces informations et nommé un ou plusieurs référents Animation « Hors-des-Murs », devra organiser ses actions (périodicité, moyens, lieux, rôle des intervenants) et les budgétiser. Tous ces éléments feront l'objet d'un projet de structure qui sera soumis à l'élu chargé de la Jeunesse, de la Culture et de la Vie Associative, pour validation.

Afin de centraliser ces demandes et de suivre l'avancée des travaux préparatoires, je vous propose de nommer au sein de la collectivité, un coordinateur pour centraliser de façon cohérente et transversale les projets proposés.

2) Élaboration d'un projet commun

Ce projet commun peut se traduire très rapidement dans les faits et les actions.

Les structures existantes de la commune peuvent par une impulsion politique forte, travailler en partenariat afin de redynamiser leurs images auprès du public « Jeunes ».

Comme exprimé dans la première partie, l'obligation de se faire connaître en dehors des bâtiments est essentielle.

3) Les partenariats

1 – Accueil de loisirs / Musée de la Photographie / École

Il serait envisageable que le Musée de la Photographie puisse venir exposer quelques œuvres durant l'ouverture de l'accueil de loisirs et inversement que l'accueil de loisirs axe son futur projet pédagogique sur l'Art et plus particulièrement la Photographie.

Ce type de partenariat n'engagerait aucune dépense supplémentaire s'agissant de locaux communaux et de personnels de la collectivité.

Ce procédé d'échanges peut être également appliqué avec l'école en partenariat avec l'Éducation Nationale dans le cadre du parcours culturel de l'élève en maternelle et en élémentaire.

4) Les actions hors des murs

1 – Médiathèque

Cette structure doit pouvoir proposer ces animations hors de ses locaux. Prévoir une journée portes-ouvertes pour les scolaires et des soirées thématiques (thèmes qui seront demandés lors du diagnostic de la structures) au sein d'autres locaux communaux (salle des fêtes, écoles, maison des jeunes).

2 – Maison des Jeunes

Pour se connaître auprès du public 3-25 ans, il serait souhaitable que le responsable de cette structure informe directement les jeunes concernés en se déplaçant directement au sein des écoles afin d'expliquer les actions menées dans ses locaux (voir autorisation Inspection Académique).

5) La population

Cet axe lié directement à la problématique de la fréquentation de nos structures n'est pas à négliger.

C'est pourquoi, je vous propose l'élaboration de plusieurs questionnaires destinés aux tranches de la population suivantes :

- Jeunes 3 à 6 avec un volet parent
- Jeunes 6 à 12 ans avec un volet parent
- Jeunes 12 à 17 ans
- Jeunes 17 à 25 ans

Afin de connaître leurs besoins en terme de loisirs sportifs, culturels et artistiques, ce qui permettra d'affiner les projets internes de chaque structure et de rédiger un projet commun réaliste et réalisable. Une étude sur les tarifs pourrait être aussi envisageable.

6) L'Espace Public

Enfin, il faudra s'interroger de la place de l'Espace Public au sein de la cité pour ces jeunes, est-il adapté à la pratique d'animation, peut-il être utilisé comme tel ?

La ville, la rue, le quartier, les structures bâties sont toutes et tous des espaces sociaux, synonyme de partage et de vie en collectivité.

Durant ces vingt dernières années, les pratiques et les besoins en animation ont évolué considérablement en relation avec l'évolution de la population. C'est pourquoi, les communes se doivent de réagir et d'évoluer dans leurs offres et leurs modalités d'animation. Le centre social, l'ALSH, l'EJC ne doit plus être sanctuarisé mais il doit s'ouvrir vers l'extérieur et quitter ponctuellement ses murs. « Si tu ne viens pas à moi, j'irai vers toi ».

À l'instar des grandes agglomérations, l'élaboration d'un projet de ville, à l'échelle de notre commune peut être envisageable.